

MedComAlcool. Enquête sur les pratiques des médecins des commissions médicales en matière de dépistage et de prise en compte des usages à risque d'alcool chez les conducteurs.

Etude sur Convention n°22.00.65.76.12. DSCR/INSERR. 03/07/2014. Accès : <http://www.medecins.inserr.org/> ^[1] , produits psychoactifs > France: alcool Synthèse: Les infractions liées à l'alcool et aux stupéfiants font l'objet d'un passage en commission préfectorale avec deux médecins agréés. Les autres visites sont effectuées par un médecin agréé en cabinet de ville. Une formation continue au repérage précoce et à l'intervention brève (RPIB) est mise en place pour les médecins agréés. Trois médecins sur quatre déclarent effectuer la recherche d'addictions. Cette pratique ne répond cependant pas toujours aux critères de bonnes pratiques pour un repérage de routine et de masse des usages à risque de l'alcool. D'autres ciblent certains conducteurs (antécédents d'infractions « alcool » ; conducteurs professionnels, jeunes, ou atteints de pathologies contre indiquant la consommation d'alcool). Les mêmes méthodes de repérage de la consommation d'alcool sont utilisées par l'ensemble des praticiens : examens biologiques et/ou cliniques, ou simple déclaration de l'usager. 7 médecins sur 10 sollicitent un avis spécialisé. Peu de médecins utilisent l'éthylotest, le résultat de l'examen psychotechnique ou un questionnaire préétabli. Lors de l'examen clinique, certaines méthodes portant sur des éléments physiques visibles de consommation problématique d'alcool sont employées. Cependant elles permettent uniquement de repérer des consommateurs à un stade avancé d'alcoolisation. Le recours systématique aux tests biologiques est également contestable car mal adapté à une pratique de routine. 6 médecins de commission sur 10 réservent ces examens biologiques aux conducteurs ayant manifestement un problème avec l'alcool ou à ceux ayant des antécédents d'infractions en lien avec l'alcool. Enfin, l'étude laisse apparaître que seuls 8,5% des médecins de commission et 13% en dehors utilisent des questionnaires préétablis. Ceux-ci permettent de dépasser la simple quantification de la consommation pour interroger les usagers sur les conséquences de leur consommation d'alcool. Les recommandations suivantes sont proposées: - poursuivre l'effort de formation en addictologie des médecins agréés; - réviser et harmoniser les supports pré-établis diffusés par les préfetures ; - accroître la complémentarité examens cliniques/examens psychotechniques ; - émettre des recommandations pour une stratégie de RPIB adaptée à la médecine du permis de conduire. La délégation interministérielle à la sécurité routière a pris en compte ces recommandations en mettant en place un groupe de travail sur les supports et outils destinés aux médecins agréés. L'objectif est d'harmoniser les pratiques et d'aider les médecins agréés, afin de lutter

encore plus efficacement contre l'insécurité routière en lien avec les problèmes d'addictions.

Thème:

France - alcool [2]

Date du document:

Jeudi Juillet 3 2014

Visibilité du contenu de groupe:

Use group defaults

Résumé:

Entre mi-septembre et mi-novembre 2013, l'INSERR a fait parvenir un questionnaire d'enquête à 2 800 médecins agréés pour le contrôle de l'aptitude médicale à la conduite. Ce questionnaire portait sur la pratique de ces médecins en matière de repérage et prise en charge des consommations problématiques d'alcool. Il répondait à une commande d'étude de la DSCR. Le taux de retour a été de 55 %.

Auteur(s):

INSERR - Institut national de sécurité routière et de recherches

Lien(s) utile(s)

- <https://inserr.fr/X> [3]

[Retour à la base documentaire](#) [4]
